## Le Nouvelliste

Le Nouvelliste 1950 Sion 027/ 329 75 11 www.lenouvelliste.ch Genre de média: Médias imprimés Type de média: Presse journ./hebd. Tirage: 37'157 Parution: 6x/semaine



Page: 31 Surface: 117'118 mm²

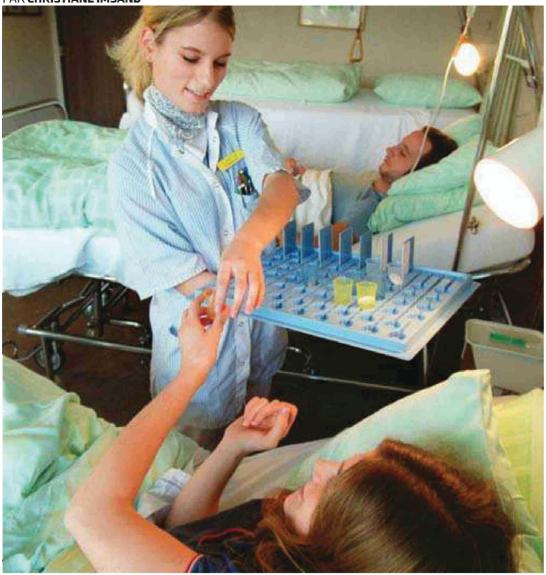


Ordre: 1095432 N° de thème: 999.099 Référence: 71015386 Coupure Page: 1/4

# Un bonus pour les jeunes

**ASSURANCE MALADIE** La hausse moyenne des primes se réduit à 1,2% en 2019, mais la base de comparaison a changé.

PAR CHRISTIANE IMSAND



Les cotisations vont même baisser pour la catégorie des jeunes adultes de 19 à 25 ans, en raison d'une réforme du système de compensation des risques. KEYSTONE

## Le Nouvelliste

Le Nouvelliste 1950 Sion 027/ 329 75 11 www.lenouvelliste.ch Genre de média: Médias imprimés Type de média: Presse journ./hebd. Tirage: 37'157 Parution: 6x/semaine







Ordre: 1095432 N° de thème: 999.099 Référence: 71015386 Coupure Page: 2/4

**■** abord la bonne nouvelle: les primes de l'assurance maladie obligatoire augmenteront, en 2019, moins brutalement que les années précédentes. La hausse moyenne, toutes classes d'âge confondues, sera de 1,2 pour cent. «Elle est inférieure à celle des vingt années précédentes», s'est réjoui, hier, le chef du Département de l'intérieur, Alain Berset, en dévoilant cette évolution. Les cotisations vont même baisser pour la catégorie des jeunes adultes de 19 à 25 ans, en raison d'une réforme du système de compensation des risques.



"La grande majorité des assurés opte pour une franchise à option plus élevée, un modèle de prime avec choix limité de médecins ou une combinaison des deux."

> **ALAIN BERSET** MINISTRE DE LA SANTÉ

Satisfaite, la Fédération des médecins suisses note que le chiffre de 1,2% est plus proche de l'évolution réelle des coûts que par le passé. Il faut cependant relativiser ce résultat positif. D'une part, le système de référence a changé. On ne parle plus de prime standard, mais de prime moyenne englobant toutes les classes d'âge, ce qui fait baisser la moyenne. D'autre part, tout le monde ne sera pas logé à la même enseigne. Sur le plan national, ce sont les Valaisans qui subiront l'augmentation la plus forte, avec une hausse moyenne de 3,6%, voire de 4,6% si l'on se réfère seulement aux adultes de plus de 26 ans.

## Appenzell qui rit

En chiffres absolus, les Valaisans continueront, cependant, à payer des primes inférieures à la moyenne nationale. A contrario, la prime moyenne des Appenzellois des Rhodes-Intérieures va légèrement diminuer. Elle était déjà la plus basse de Suisse.

«Le passage à l'augmentation moyenne des primes est une évolution attendue de longue date», affirme Felix Schneuwly, l'expert assurance maladie de Comparis. Cela complique, toutefois, les comparaisons. Jusqu'ici, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) présentait l'évolution des primes en se basant sur la prime standard des adultes avec la franchise minimale de 300 francs. Mais les temps ont changé. «Cette prime est devenue de moins en moins représentative», souligne Alain Berset. «Aujourd'hui, elle n'est choisie que par 20% des adultes. La grande majorité des assurés opte pour une franchise à option plus élevée, un modèle de prime avec choix limité de médecins ou une combinaison des deux.»

Ouoi qu'il en soit, c'est surtout à cause de la baisse des cotisations payées par les jeunes adultes de 19 à 25 ans que les primes 2019 resteront dans les annales. L'allégement sera de 50 francs par mois en moyenne. Il est le fruit de deux initiatives parlementaires déposées, il y a quelques années, par les conseillers nationaux Stéphane Rossini (PS, VS) et Ruth Humbel (PDC, AG) dans le but de soulager les familles. Le Parlement leur a donné suite en révisant le système de compensation des risques, selon lequel les caisses qui assurent beaucoup de jeunes occasionnant peu de dépenses de santé versent de l'argent dans un pot commun.

### **Economie pour les jeunes**

A l'heure actuelle, cette compensation équivaut à deux tiers des primes des jeunes adultes. Dès l'an prochain, cette compensation n'équivaudra plus qu'à un tiers de la prime, ce qui correspond à un allégement d'environ 100 francs par assuré. Les caisses ne sont, cependant, pas tenues de répercuter sur la prime l'ensemble de cette économie. La baisse moyenne sera de 50 francs, mais près de 130 000 jeunes bénéficieront d'une baisse de plus de 70 francs. Comme il s'agit d'un jeu à somme nulle, ce sont les adultes de plus de 26 ans qui payeront davantage. Ils seront frappés d'une aug-



Le Nouvelliste 1950 Sion 027/ 329 75 11 www.lenouvelliste.ch Genre de média: Médias imprimés Type de média: Presse journ./hebd. Tirage: 37'157 Parution: 6x/semaine







Ordre: 1095432 N° de thème: 999.099 Référence: 71015386 Coupure Page: 3/4

## **PRIMES MOYENNES CANTONALES DE L'ASSURANCE OBLIGATOIRE**

ADULTES		
Canton	Hausse moyenne	Prime* en francs
Appenzell RI.	+0,2%	263,9
Uri	+0,3%	288,1
Nidwald	+3,4%	292,6
Zoug	+1,3%	298,5
Obwald	+2,8%	303,7
Appenzell RE.	+1,5 %	311,3
Thurgovie	+2,2%	320,5
Grisons	+2,9%	321
Schwytz	+3,2%	321
Lucerne	+2,3%	325,1
Saint-Gall	+1,9%	327,3
Glaris	+1,8%	329,7
Argovie	+2,2%	343,2
Fribourg	+2%	351,2
Valais	+4,6%	353,5
Schaffhouse	+2,9%	361,7
Zurich	+1,9%	363,1
Soleure	+2,2%	369,3
SUISSE	+2,4%	372,3
Berne	+2,2%	380,2
Jura	+3,7%	408,7
Tessin	+4%	409,6
Bâle-Campagne	+1,9%	415,1
Neuchâtel	+4,4%	415,2
Vaud	+3%	419,3
Genève	+2,3%	480,3
Bâle-Ville	+1,6%	482,2

ENFANTS		
Canton	Hausse moyenne	Prime* en francs
Appenzell RI.	-0,2%	72,8
Uri	+0,4%	76,5
Nidwald	+3,9%	78,6
Obwald	+2,5%	81,1
Zoug	+1,1%	82,4
Glaris	+1,8%	83
Schwytz	+2,7%	85,8
Appenzell RE.	+1,5%	85,9
Lucerne	+2,1%	86,2
Grisons	+3%	87,2
Thurgovie	+2,2%	89,6
Saint-Gall	+2,3%	90
Valais	+3,8%	92,2
Argovie	+1,9%	93,2
Fribourg	+2,3%	93,8
Schaffhouse	+2,5%	95,7
Soleure	+2,2%	98
Berne	+2,7%	100,8
SUISSE	+2,4%	100,9
Zurich	+1,9%	101,7
Jura	+3,3%	104,7
Tessin	+4%	107,4
Bâle-Campagne	+2,1%	111,3
Neuchâtel	+3,7%	111,3
Vaud	+2%	118,4
Genève	+2,8%	129,6
Bâle-Ville	+2,2%	131,6

Infographie: VR | Sources: Confédération



<sup>\*</sup>Franchises à option et modèles inclus

## Le Nouvelliste

Le Nouvelliste 1950 Sion 027/ 329 75 11 www.lenouvelliste.ch Genre de média: Médias imprimés Type de média: Presse journ./hebd. Tirage: 37'157 Parution: 6x/semaine







Ordre: 1095432 N° de thème: 999.099 Référence: 71015386 Coupure Page: 4/4

mentation moyenne de 2,4 pour cent.

Pour Alain Berset, la hausse modérée des cotisations vient notamment du fait que les primes 2017 ont été plus élevées que les coûts, ce qui a conduit à doper les réserves des caisses. S'y ajoute l'effet des 470 millions économisés avec la révision partielle du système de tarification médicale, entrée en vigueur cette année.

Selon la faîtière des assureurs, Santésuisse, il faudrait profiter de ce répit pour travailler à des solutions à long terme. Outre le renforcement de la responsabilité individuelle, via une augmentation de la franchise minimale, et une taxe pour les cas bénins aux urgences, elle plaide pour l'introduction de forfaits dans le domaine ambulatoire, et pas seulement dans le stationnaire (hôpitaux). Elle veut aussi renforcer la pression sur le prix des médicaments. Alain Berset note à cet égard que les mesures prises depuis 2012 ont permis d'économiser un milliard de francs par an. Il vient, par ailleurs, d'envoyer en procédure de consultation une série de mesures destinées à maîtriser la hausse des coûts de la santé, dont un prix maximal pour les génériques.

## Les remèdes des uns et des autres

Emanant des autorités ou des partis politiques, plusieurs projets sont lancés pour remédier à l'augmentation des coûts de la santé. Quelques exemples.

### Initiative du PS

La charge des primes d'assurance maladie ne doit pas dépasser 10% du revenu disponible du ménage. La récolte des signatures débutera au printemps 2019. Le canton de Vaud a pris les devants, avec un projet similaire.

## **Initiative du PDC**

Si l'augmentation des coûts moyens par assuré dépasse d'un cinquième l'évolution des salaires et si les partenaires tarifaires ne prévoient pas de mesures contraignantes pour limiter les coûts, les pouvoirs publics devront intervenir. L'initiative «Pour un frein aux coûts de la santé» sera lancée le 20 octobre.

### **Franchises**

Les milieux bourgeois et les assureurs font pression pour augmenter les franchises. Alain Berset s'est incliné, en proposant que la franchise de base passe de 300 à 350 francs dès que les coûts moyens par assuré auront dépassé treize fois le montant de la franchise ordinaire. Cette mesure entrera en vigueur au plus tôt en 2020.

### Cabinets médicaux

Reconduites à plusieurs reprises, les mesures visant à limiter l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux arriveront à échéance le 30 juin 2019. Alain Berset a proposé, en mai, un nouveau projet: les cantons auraient la possibilité de fixer des plafonds pour certaines spécialités. En outre, des critères qualitatifs seraient imposés à tous les médecins souhaitant pratiquer à la charge de l'assurance de base.

## Financement uniforme

Les séjours hospitaliers sont, actuellement, financés à 55% par les cantons, alors que les traitements ambulatoires sont à la seule charge des assureurs. Ce système nuit au développement de l'ambulatoire. Un financement uniforme résoudrait ce déséquilibre, mais il ne faut pas qu'il occasionne de charge supplémentaire pour les cantons et les assurés. Le dossier est entre les mains de la commission de la santé du Conseil national.

